



NEUILLY-SUR-SEINE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 JUIN 2015**

Service du Conseil Municipal et des Commissions

Neuilly-sur-Seine, le jeudi 2 juillet 2015

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Bertrand BESSE est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents :

M. Jean-Christophe FROMANTIN, M. Pierre-Adrien BABEAU, Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN, Mme Marie-Claude LE FLOC'H, M. Michel LEGMANN, Mme Maryline SFEDJ, M. Philippe KARSENTY, Mme Emmanuelle d'ORSAY, M. Olivier LARMURIER, Mme Virginie KLEIN, Mme Ariane GELLE, M. François LE STANG, M. Patrick GAUTRAT, Mme Françoise DESCHEEMAEKER, M. Pierre JUSTON, Mme Marie-Claude LEBOULANGER, Mme Marie-Laure SOUPLET, M. Philippe GIRY-DELOISON, Mme Caroline MONIN, Mme Marie-Noëlle BARRE, Mme Claude BENEZIT, M. François-Xavier DUPONT, Mme Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX, Mme Véronique de FOUGEROUX, M. Gilles GOURLEZ DE LA MOTTE, M. Stéphane ALARDET, Mme Mireille BERTRAND, M. Eric SCHINDLER, M. Rémi CHEYMOL, M. Marc WARNOD, Mme Laurence MICHELANGELI, M. Damien de FOUCAULT, Mme Alia ATIEH, Mme Emilie QUINTIN, Mme Julie AUFFRET-MULLER, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON, M. Bertrand BESSE, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS, M. Anthony DODEMAN.

Etaient excusés représentés :

Mme Alexandra FOURCADE représentée par M. Michel LEGMANN, M. Jacques PIRSON représenté par Mme Ariane GELLE, M. Serge VINENT GARRO représenté par Mme Emmanuelle d'ORSAY, M. Jean-Philippe DUMONT représenté par Mme Marie-Claude LE FLOC'H, Mme Anne WILLOT représentée par M. Bertrand BESSE, M. Bernard LEPIDI représenté par M. Arnaud TEULLE, Mme Florence MAURIN FOURNIER représentée par M. Anthony DODEMAN.

Secrétaire : M. Bertrand BESSE.

Le procès-verbal du 9 avril 2015 a été adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous communique les décisions municipales prises en application de la délibération n°2-10042014 du 10 avril 2014 :

- N°142/2015 du 02/04/2015** Avenant n°1 au marché n°2013M129 relatif à la fourniture de matériaux et équipements divers pour les bâtiments municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°6 : fourniture de matériaux pour menuiserie et agencement
- N°143/2015 du 02/04/2015** Avenant n°2 au marché n°2013M105 relatif à la fourniture, au montage et démontage de chalets et aux prestations de coordination du marché de Noël de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°144/2015 du 02/04/2015** Marché relatif à la fourniture de vêtements et de protections professionnels pour les agents de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°2 : fourniture, retouche et réparation de costumes pour les agents de la Ville
- N°145/2015 du 02/04/2015** Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de quatre détecteurs 4 gaz portables et de trois masques Auto-sauveteurs pour milieu vicié (égouts – chambre en sous-sol)
- N°146/2015 du 02/04/2015** Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de création d'une crèche à Neuilly-sur-Seine - Lot n°3 : électricité et lot n°4 : ascenseur
- N°147/2015 du 02/04/2015** Avenant n°1 au marché n°2013M07 relatif à la maintenance du logiciel « Gédidoc 2 » pour la gestion des acquisitions et des prêts du Service Documentation
- N°148/2015 du 02/04/2015** Marché à procédure adaptée relatif à la réparation du toboggan du Centre Aquatique à Neuilly-sur-Seine
- N°149/2015 du 02/04/2015** Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de charges d'essais pour la vérification des structures artificielles d'escalade avant mise en service de la tour d'escalade au stade Monclar à Neuilly-sur-Seine
- N°150/2015 du 02/04/2015** Convention portant occupation temporaire du domaine public par les terrasses du restaurant le Café de la Jatte à Neuilly-sur-Seine
- N°151/2015 du 08/04/2015** Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de Pyrus Calleryana Bradford 35/40, de Syringat Ivoiy Silk 300/350, de Edgeworthia Chrysantha 100/120 et de Arctostaphylos Uva-Ursi 25/30 pour le boulevard Bineau à Neuilly-sur-Seine
- N°152/2015 du 08/04/2015** Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de création d'une crèche à Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : chauffage, ventilation, rafraîchissement et plomberie
- N°153/2015 du 13/04/2015** Passation d'une convention avec la société COLT TECHNOLOGY SERVICES pour la mise en place de fibres optiques dans les égouts communaux
- N°154/2015 du 13/04/2015** Avenant n°3 au marché n°2013M33 relatif à la maintenance et aux travaux d'installation, d'évacuation et de traitement des eaux usées, des eaux vannes et des eaux pluviales des bâtiments communaux
- N°155/2015 du 13/04/2015** Avenant n°2 au marché n°2012M227 relatif à la maintenance des extincteurs, du matériel de lutte divers contre l'incendie et des systèmes de désenfumage naturel des bâtiments municipaux

<u>N°156/2015 du 13/04/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2015M05 relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant municipal – Lot n°4 : beurre, œuf, fromage
<u>N°157/2015 du 13/04/2015</u>	Baux et actes complémentaires ou subséquents des 53 places de stationnement conventionnés sis 62/70, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine
<u>N°158/2015 du 13/04/2015</u>	Déclaration sans suite du marché à procédure adaptée portant sur la fourniture et la livraison de matériaux de voirie pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°159/2015 du 13/04/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la souscription de l'abonnement au PACK INITIAL auprès de METEO France
<u>N°160/2015 du 13/04/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la plantation de 17 000 Pachysandra Terminalis en pot de 1,5 litre boulevard Jean Mermoz à Neuilly-sur-Seine
<u>N°161/2015 du 14/04/2015</u>	Destruction de machines hors d'usage
<u>N°162/2015 du 14/04/2015</u>	Destruction de véhicules hors d'usage
<u>N°163/2015 du 14/04/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison d'arbres dans le cadre du réaménagement de la rue Soyer, de remplacement d'arbres dans le square Beloeuil et de deux placettes de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°164/2015 du 14/04/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2013M152 relatif à l'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de climatisation et d'extraction d'air vicié des bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°165/2015 du 14/04/2015</u>	Renouvellement de la convention d'occupation de locaux communaux au profit du collège Saint-Pierre / Saint-Jean à Neuilly-sur-Seine
<u>N°166/2015 du 15/04/2015</u>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet Vincent Segurel pour ses interventions dans le dossier « référé préventif Ste Anne »
<u>N°167/2015 du 16/04/2015</u>	Avenant n°2 au marché n°2013M08 relatif à l'entretien et au dépannage des portes, portails, barrières, rideaux métalliques et autres ensembles motorisés dans les bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°168/2015 du 16/04/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2015M09 relatif à l'entretien des appareils élévateurs des bâtiments communaux de la Ville et du CCAS de Neuilly-sur-Seine
<u>N°169/2015 du 20/04/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat du spectacle « Pierre et le Loup » organisé par le THEATRE DE LA LUNE prévu le mercredi 20 mai 2015 à l'accueil de loisirs Gorce-Franklin de Neuilly-sur-Seine
<u>N°170/2015 du 21/04/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif au réaménagement de voirie des rues Ybry et Soyer de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°171/2015 du 29/04/2015</u>	Approbation des frais d'inscription des 63 coureurs à pied du 9:30 au cross du Figaro du dimanche 31 mai 2015
<u>N°172/2015 du 29/04/2015</u>	Procédure adaptée relative à la location de matériel d'animation pour le forum des Sports 2015 qui aura lieu place du Marché à Neuilly-sur-Seine

<u>N°173/2015 du 29/04/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'attente téléphonique en musique
<u>N°174/2015 du 29/04/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif au contrat de maintenance du système de vidéoprotection
<u>N°175/2015 du 29/04/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de pièces détachées pour marteau perforateur électrique de marque WACKER NEUSON
<u>N°176/2015 du 29/04/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de désherbage manuel sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°177/2015 du 29/04/2015</u>	Avenant n°2 au marché n°2013M101 portant sur la fourniture et l'installation de mobilier de bureau pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Fourniture de fauteuils et de sièges
<u>N°178/2015 du 29/04/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2014M186 portant sur la fourniture et l'installation de mobilier de bureau pour la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°1 : Mobilier et matériel de bureau
<u>N°179/2015 du 29/04/2015</u>	Déclaration sans suite du marché à procédure adaptée relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif au contrôle d'accès des bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°180/2015 du 29/04/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la restauration d'un tableau de la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Neuilly-sur-Seine
<u>N°181/2015 du 29/04/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2013M167 relatif à l'entretien et la maintenance du patrimoine vert pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°3 : Entretien maintenance des réseaux d'arrosage
<u>N°182/2015 du 29/04/2015</u>	Convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation de l'affichage publicitaire sur les palissades de chantiers
<u>N°183/2015 du 29/04/2015</u>	Marché relatif aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une mission de programmation et d'économie de la construction en vue de la restructuration et de l'extension des bâtiments du groupe scolaire Michelis à Neuilly-sur-Seine
<u>N°184/2015 du 29/04/2015</u>	Marché relatif à la fourniture et à la livraison de fleurs coupées et de compositions florales pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°185/2015 du 29/04/2015</u>	Conclusion d'un avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du foyer-bar du Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine
<u>N°186/2015 du 29/04/2015</u>	Avenant n°3 à la décision n°3796/2002 portant suppression de la régie de recettes afin d'encaisser le produit des locations du Parc de Stationnement sis 62/70, avenue du Achille Peretti à Neuilly-sur-Seine
<u>N°187/2015 du 29/04/2015</u>	Avenant n°2 à la décision n°3355/2001 portant suppression de la régie de recettes afin d'encaisser le produit des locations au Parc de Stationnement sis Ile de la Jatte à Neuilly-sur-Seine
<u>N°188/2015 du 29/04/2015</u>	Avenant n°6 à la décision n°4422/2006 portant suppression de la régie de recettes afin d'encaisser le produit des emplacements loués à l'heure au parking sis 27-31, boulevard d'Inkermann à Neuilly-sur-Seine

<u>N°189/2015 du 29/04/2015</u>	Avenant n°1 à la décision n°228/2008 portant suppression de la régie de recettes afin d'encaisser le produit des locations longue durée et abonnements au parking de l'Ilot C6 sis 85, boulevard Georges Seurat à Neuilly-sur-Seine
<u>N°190/2015 du 29/04/2015</u>	Avenant n°2 à la décision n°8/1972 portant suppression de la régie de recettes afin d'encaisser le produit des locations annuelles et mensuelles du Parking Dulud à Neuilly-sur-Seine
<u>N°191/2015 du 05/05/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de produits horticoles pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°192/2015 du 06/05/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'articles de soins, de santé, de matériel médical et de produits pharmaceutiques pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°193/2015 du 06/05/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2015M27 relatif aux opérations d'hygiène nécessaire à la protection de la santé publique (dératisation, désinsectisation, désinfection) pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°194/2015 du 11/05/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la location de deux rotavateurs de 13CV du lundi 1 ^{er} juin au vendredi 5 juin 2015
<u>N 195/2015 du 11/05/2015</u>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet Vincent Segurel pour ses interventions dans le dossier « référé préventif Ste Anne »
<u>N°196/2015 du 12/05/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à des prestations d'éveil musical dans les multi-accueil de Neuilly-sur-Seine
<u>N°197/2015 du 12/05/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à des prestations d'éveil musical dans les crèches de Neuilly-sur-Seine
<u>N°198/2015 du 12/05/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'animations pour le marché de Noël de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : Prestations d'animations déambulatoires
<u>N°199/2015 du 15/05/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de végétaux et de bacs d'orangerie dans le cadre du réaménagement du square Beffroy à Neuilly-sur-Seine
<u>N°200/2015 du 15/05/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'animation d'un atelier « Repair Café » le 6 juin 2015 lors de la brocante de Sablonville dans le cadre du Programme Local Prévention des Déchets de Neuilly-sur-Seine
<u>N°201/2015 du 15/05/2015</u>	Convention portant occupation précaire – Logement 62, boulevard de la Saussaye – Logement du directeur de l'Ecole maternelle de la Saussaye à Neuilly-sur-Seine
<u>N°202/2015 du 15/05/2015</u>	Convention portant occupation précaire – Logement 1, rue Pauline Borghèse – Logement du directeur de l'Ecole maternelle Michelis à Neuilly-sur-Seine
<u>N°203/2015 du 15/05/2015</u>	Procédure adaptée relative à l'achat de 1 400 médailles pour la course de Neuilly
<u>N°204/2015 du 18/05/2015</u>	Réalisation d'équipements culturels et de logements sociaux sur la parcelle Sainte-Anne (2 ^{ème} phase) - Marché n°2009M217 - Lot n°31 : Tribune télescopique - Approbation du décompte général de la société JEZET SEATING

<u>N°205/2015 du 18/05/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et la livraison de produits d'entretien destinés au nettoyage du domaine public
<u>N°206/2015 du 20/05/2015</u>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Molas et Associés pour ses interventions dans le dossier « Neuilly-sur-Seine / Cofely »
<u>N°207/2015 du 20/05/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition du spectacle « Ding Dingue Dong » dans le cadre de l'organisation du Noël des enfants 2015 du personnel de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°208/2015 du 21/05/2015</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public par des équipements techniques de la société ORANGE
<u>N°209/2015 du 21/05/2015</u>	Avenant n°2 à la décision municipale n°4434/2004 portant suppression de la régie de recettes afin d'encaisser le produit des locations longue durée et abonnements au parking sis 27-31, boulevard d'Inkermann et à la location de cinq boxes au parking de la Résidence Beloeuil à Neuilly-sur-Seine
<u>N°210/2015 du 28/05/2015</u>	Désignation des personnalités qualifiées siégeant au Jury du marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP) et à la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre (hors loi MOP) pour la conception et le suivi de l'exécution des travaux de mise en accessibilité "handicapés" des bâtiments de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°211/2015 du 29/05/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'animation d'un « mardi des parents » à l'Espace Santé Jeunes de Neuilly-sur-Seine (ESJ)
<u>N°212/2015 du 29/05/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison d'une tonne d'absorbant Terre de Diatomée
<u>N°213/2015 du 29/05/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de 20 seaux de 30 litres d'absorbant minéral pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°214/2015 du 29/05/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réaménagement du square Beffroy à Neuilly-sur-Seine
<u>N°215/2015 du 29/05/2015</u>	Réalisation d'équipements culturels et de logements sociaux sur la parcelle Sainte-Anne (2 ^{ème} phase) – Marché n°2008M34 – Lot n°18 : Eclairages scéniques – Approbation du décompte général de la société AVAB Transtechnik France
<u>N°216/2015 du 29/05/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'un concert en l'église Bienheureuse Isabelle à Neuilly-sur-Seine
<u>N°217/2015 du 29/05/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif au droit d'utilisation de l'outil d'évaluation et de développement « PAPI 3 »
<u>N°218/2015 du 29/05/2015</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite du référé-provision initié par les consorts JEUNEHOMME dans le cadre des travaux du Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine
<u>N°219/2015 du 29/05/2015</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite du recours de plein contentieux initié par Madame GENTILHOMME dans le cadre des travaux du Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine

<u>N°220/2015 du 29/05/2015</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite du référé-provision initié par Madame GENTILHOMME dans le cadre des travaux du Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine
<u>N°221/2015 du 04/06/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de stylos pour les cadeaux de mariage
<u>N°222/2015 du 04/06/2015</u>	Avenant n°1 à la décision n°180/2012 portant suppression de la régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit de la vente d'enveloppes pré-timbrées acquises auprès de la Poste
<u>N°223/2015 du 04/06/2015</u>	Avenant n°1 à la décision n°680/2014 portant suppression de la régie de recettes afin d'encaisser le produit de la location des seaux de balles utilisés pour le practice de golf amovible du stade Monclar à Neuilly-sur-Seine
<u>N°224/2015 du 04/06/2015</u>	Marché relatif à la fourniture et la livraison de pièces détachées ainsi qu'à la réparation de matériels d'espaces verts à moteur de marque HUSQVARNA (lot n°5)
<u>N°225/2015 du 04/06/2015</u>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet Vincent Segurel pour ses interventions dans le dossier « référé préventif Ste Anne »
<u>N°226/2015 du 04/06/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'une structure de motricité pour la crèche du Pont à Neuilly-sur-Seine
<u>N°227/2015 du 04/06/2015</u>	Régularisation des frais d'édition d'une information officielle dans le journal « Le Parisien » dans le cadre de la consultation publique liée au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
<u>N°228/2015 du 04/06/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et la livraison d'un tuyau en caoutchouc plat et de demi-raccords destinés au remplissage des engins de propreté
<u>N°229/2015 du 04/06/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance d'une station de lavage et la fourniture d'accessoires pour l'armoire aspiratrice du service Propreté Urbaine
<u>N°230/2015 du 04/06/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'une analyse du marché immobilier 2013 pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°231/2015 du 04/06/2015</u>	Marché relatif à la location et l'entretien de vêtements professionnels neufs de signalisation de haute visibilité pour les services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°232/2015 du 05/06/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'un buffet-déjeuner pour 100 personnes lundi 8 juin 2015
<u>N°233/2015 du 10/06/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la location et l'entretien de linge pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°234/2015 du 10/06/2015</u>	Remboursement en totalité et par anticipation du contrat de prêt n°45004 (référence banque n°00000108347) Crédit Agricole – Montant du capital restant dû : 8 333 333,30 € – Exercice budgétaire 2015
<u>N°235/2015 du 10/06/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de végétaux et de bacs d'orangerie dans le cadre du réaménagement du square Beffroy à Neuilly-sur-Seine (décision modificative)

<u>N°236/2015 du 10/06/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de fournitures plastiques pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°237/2015 du 10/06/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la rénovation intérieure de l'école primaire Huissiers à Neuilly-sur-Seine
<u>N°238/2015 du 10/06/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'animations pour le marché de Noël de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Manège
<u>N°239/2015 du 10/06/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'un spectacle de jazz dans le cadre des festivités de Noël organisées par la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°240/2015 du 10/06/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'un bac à sur chaussures pour la crèche du Pont à Neuilly-sur-Seine
<u>N°241/2015 du 10/06/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de tapis de protection pour la crèche Houdard à Neuilly-sur-Seine
<u>N°242/2015 du 10/06/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'un tracteur avec remorque pour la crèche Sainte-Anne à Neuilly-sur-Seine
<u>N°243/2015 du 10/06/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de transats et porteurs pour les crèches de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°244/2015 DU 10/06/2015</u>	Procédure adaptée relative à l'achat de matériel portatif pour le stade Monclar à Neuilly-sur-Seine
<u>N°245/2015 du 10/06/2015</u>	Procédure adaptée relative à l'achat de matériel électrique pour le stade Monclar à Neuilly-sur-Seine
<u>N°246/2015 du 10/06/2015</u>	Procédure adaptée relative à l'achat de flammes pour la course de Neuilly
<u>N°247/2015 du 15/06/2015</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'association « Neuilly Nouveaux Médias »
<u>N°248/2015 du 16/06/2015</u>	Marché relatif à la maintenance, l'entretien et les petits travaux sur les installations téléphoniques et le câblage des bâtiments de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°249/2015 du 16/06/2015</u>	Marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP) et à la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre (hors loi MOP) pour la conception et le suivi de l'exécution des travaux de mise en accessibilité "handicapés" des bâtiments de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°250/2015 du 16/06/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de rénovation de la cour de l'église Saint-Pierre à Neuilly-sur-Seine et de création d'un escalier métallique et d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite
<u>N°251/2015 du 16/06/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de rénovation intérieure de l'école maternelle Charcot à Neuilly-sur-Seine
<u>N°252/2015 du 16/06/2015</u>	Bail consenti à Madame Fatna AARIBI pour un emplacement de stationnement sis 5 bis, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine

1^{ère} PARTIE

N°1-25062015

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU JURY DE CONCOURS POUR LE REAMENAGEMENT DES CONTRE-ALLEES DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE A NEUILLY-SUR-SEINE

Arrivée de M. Damien de FOUCAULT à 19h10.

Arrivée de M. Pierre-Adrien BABEAU à 19h40.

Arrivée de Mme Marie-Noëlle BARRE à 19h44.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection des 5 membres titulaires au jury de concours pour le réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine et de leurs 5 suppléants.

PROCEDE à l'élection à main levée des 5 membres titulaires au jury de concours pour le réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine et de leurs 5 suppléants.

Sont candidats au jury de concours pour le réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine :

- Liste « En mouvement pour Neuilly » :

Titulaires :

- Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN
- Serge VINENT-GARRO
- Patrick GAUTRAT
- Eric SCHINDLER
- Jacques PIRSON

Suppléants :

- François LE STANG
- Marc WARNOD
- Maryline SFEDJ
- Virginie KLEIN
- Jean-Philippe DUMONT

- Liste « J'aime Neuilly » :

Titulaires :

- Bernard LEPIDI
- Florence MAURIN FOURNIER

Suppléants :

- Anthony DODEMAN
- Arnaud TEULLE

- Liste « Unis pour Neuilly » :

Titulaire :

- Michelle SAUVAN

Suppléant :

- Franck KELLER

- Liste « Neuilly – Solidarité - Ecologie » :

Titulaire :

- Marie BRANNENS

ONT OBTENU :

- Liste « En mouvement pour Neuilly » : 42
- Liste « J'aime Neuilly » : 4
- Liste « Unis pour Neuilly » : 2
- Liste « Neuilly – Solidarité - Ecologie » : 1

DIT QUE

en application de la représentation proportionnelle au plus fort reste, la liste « En mouvement pour Neuilly » obtient 4 sièges et la liste « J'aime Neuilly » 1 siège.

DIT QUE sont, en conséquence, élus membres du jury de concours pour le réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine :

Titulaires :

- Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN
- Serge VINENT-GARRO
- Patrick GAUTRAT
- Eric SCHINDLER
- Bernard LEPIDI

Suppléants :

- François LE STANG
- Marc WARNOD
- Maryline SFEDJ
- Virginie KLEIN
- Anthony DODEMAN

N°2-25062015 ÉLECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR ASSURER LA PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DES MAISONS DE RETRAITE DE NEUILLY-SUR-SEINE

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

PROCEDE à l'élection au scrutin secret d'un membre du Conseil municipal pour assurer la présidence du Conseil d'administration des Maisons de Retraite de Neuilly-sur-Seine.

Est candidate :

- Alexandra FOURCADE

PROCEDE aux opérations de dépouillement par les membres du bureau désignés par les listes représentées au sein du Conseil municipal.

Résultats du scrutin :

Présents et représentés à la séance : 49
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
Bulletins nuls : 5
Bulletins blancs : 3
Suffrages exprimés : 41

A obtenu :

- Alexandra FOURCADE : 41

DIT qu'est, en conséquence, élu Président du Conseil d'administration des Maisons de Retraite de Neuilly-sur-Seine :

- Alexandra FOURCADE

N°3-25062015 CREATION DE LA CARTE "PASS FAMILLE"

Sur le rapport de Mme Emmanuelle D'ORSAY,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER,
Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

DECIDE le remplacement de la « carte famille » par la création de la carte « Pass Famille ».

FIXE la contribution de la Ville selon le barème en annexe 1 de la présente délibération.

ADOpte le règlement du « Pass Famille » fixé en annexe 2 de la présente délibération.

- ADOpte** le règlement d'agrément des associations selon la procédure fixée en annexe 3 de la présente délibération.
- DIT** que les annexes visées supra font partie intégrante de la présente délibération.
- FIXE** au 1^{er} juillet 2015 la mise en œuvre du « Pass Famille » et de son règlement.
- DIT** que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6713, fonction 611 du budget de la Ville, exercice 2015.

N°4-25062015 REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Sur le rapport de Mme Emmanuelle D'ORSAY,

Avec les abstentions de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER,

A la majorité,

APPROUVE le projet éducatif territorial annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce projet éducatif territorial.

2^{ème} PARTIE

N°5-25062015 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 13 500 € (TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS) A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE NEUILLY SABLONS (ACNS) - BUDGET VILLE - EXERCICE 2015

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de treize mille cinq cents euros (13 500 €) à l'Association des Commerçants de Neuilly Sablons, présidée par Monsieur Xavier HOMO, domiciliée BP 53 à Neuilly-sur-Seine (92200).

DIT que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 94 du budget de la Ville – Exercice 2015.

N°6-25062015 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT DE 1 000 € (MILLE EUROS) A L'ASSOCIATION « ADP AVENTURE » - BUDGET VILLE - EXERCICE 2015

Avec le vote CONTRE de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

DECIDE d'attribuer, une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 1 000 € (mille euros) à l'Association « ADP Aventure » sise 29, boulevard du Général Leclerc à Neuilly-sur-Seine (92200), en vue de la participation de deux Neuilléennes à la 14^{ème} édition du « Raid des Amazones » qui se déroulera en octobre 2015.

DIT que la dépense sera imputée au compte nature 6574, fonction 415 du budget de la Ville – Exercice 2015.

N°7-25062015 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT DE 500 € (CINQ CENTS EUROS) A L'ASSOCIATION « LE DEFI ASSAS » - BUDGET VILLE - EXERCICE 2015

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 500 € (cinq cents euros) à l'Association Sportive « Le Défi Assas », sise 92, rue d'Assas à Paris (75006), en vue de l'inscription de Philippine GURS à la 34^{ème} édition du « Challenge Spi Dauphine » du 18 au 25 avril 2015.

DIT que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 415 du budget de la Ville – Exercice 2015.

N°8-25062015 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 900 € (NEUF CENTS EUROS) A L'ASSOCIATION « SOCIETE D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR » - BUDGET VILLE - EXERCICE 2015

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de neuf cents euros (900 €) à l'Association « Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur – Section de Neuilly-sur-Seine », présidée par Monsieur Alain FARAH, domiciliée à la Maison des Associations 2 bis, rue du Château à Neuilly-sur-Seine (92200).

DIT que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 025 du budget de la Ville – Exercice 2015.

N°9-25062015 GARANTIE DE LA VILLE A LA SEMINE POUR UN PRET DE 930 000 € (NEUF CENT TRENTE MILLE EUROS), CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A L'AMELIORATION DE 16 LOGEMENTS SIS 42, RUE YBRY A NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

DIT que la Ville de Neuilly-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de neuf cent trente mille euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°35465, constitué de deux lignes de prêt :

- PLAI, d'un montant de deux cent quatre-vingt-un mille euros (281 000,00 euros) ;
- PLUS, d'un montant de six cent quarante neuf mille euros (649 000,00 euros).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie de la Ville de Neuilly-sur-Seine est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

DIT que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DECIDE une affectation hypothécaire sur les 16 logements PLUS/PLAI sis 42, rue Ybry, à concurrence de 930 000,00 €, avec dispense de formalisation hypothécaire tant que la garantie communale n'aura pas été mise en jeu et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt correspondante, à conclure avec la Société d'Economie Mixte de Neuilly-sur-Seine, rédigée sous la forme authentique, dont les frais de rédaction et de publication à la Conservation des Hypothèques seront à la charge de la Société d'Economie Mixte de Neuilly-sur-Seine.

DIT que le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement de l'emprunt concerné, en cas de besoin, à créer une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

N°10-25062015 GARANTIE DE LA VILLE A LA SEMINE POUR UN PRET DE 1 400 000 € (UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS), CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A L'AMELIORATION DE 26 LOGEMENTS SIS 19, RUE BAILLY A NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

DIT que la Ville de Neuilly-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de un million quatre cents mille euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°35466, constitué de deux lignes de prêt :

- PLAI, d'un montant de trois cent cinquante-deux mille euros (352 000,00 euros) ;
- PLUS, d'un montant de un million quarante-huit mille euros (1 048 000,00 euros).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie de la Ville de Neuilly-sur-Seine est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

DIT que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DECIDE une affectation hypothécaire sur les 26 logements PLUS/PLAI sis 19, rue Bailly, à concurrence de 1 400 000,00 €, avec dispense de formalisation hypothécaire tant que la garantie communale n'aura pas été mise en jeu et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt correspondante, à conclure avec la Société d'Economie Mixte de Neuilly-sur-Seine, rédigée sous la forme authentique, dont les frais de rédaction et de publication à la Conservation des Hypothèques seront à la charge de la Société d'Economie Mixte de Neuilly-sur-Seine.

DIT que le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement de l'emprunt concerné, en cas de besoin, à créer une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

N°11-25062015 SUSPENSION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION « FORUM POUR LA GESTION DES VILLES ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES »

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver la suspension de l'adhésion de la Commune de Neuilly-sur-Seine à l'Association « Forum pour la gestion des Villes et des Collectivités Territoriales » sise 46, rue de la Boétie à PARIS (75008) à compter de 2015.

**N°12-25062015 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UNE BENNE DE
COMPRESSION A FEUILLES A L'ENTREPRISE SUEZ ENVIRONNEMENT**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit, annexée à la présente délibération, avec l'entreprise SUEZ ENVIRONNEMENT, dont le siège social est 87, rue de Villeneuve à CLICHY-LA-GARENNE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**N°13-25062015 INDEMNISATION DU PREJUDICE DE MADAME AZOUAR SURVENU A
L'OCCASION DE TRAVAUX REALISES AU 167/169 AVENUE CHARLES DE
GAULLE**

A l'unanimité,

DECIDE de verser directement à Madame Fatima AZOUAR la somme de 298,32 euros en réparation du préjudice subi.

DIT que la dépense sera imputée à l'article 678 code fonction 020 du budget communal.

**N°14-25062015 INDEMNISATION DU PREJUDICE DE MADAME MYRIAM BOURZAMA SUITE AU
SINISTRE DU 20 AVRIL 2015**

A l'unanimité,

DECIDE de verser à Madame Myriam BOURZAMA la somme de 78,67 euros en réparation du préjudice subi.

DIT que la dépense sera imputée à l'article 678 code fonction 020 du budget communal.

**N°15-25062015 INDEMNISATION DU PREJUDICE DE MADAME FLORENTINA KERNMAYR
SUITE AU SINISTRE DU 14 AVRIL 2015**

A l'unanimité,

DECIDE de verser à l'assureur MMA subrogé dans les droits de Madame Florentina KERNMAYR la somme de 127,16 euros correspondant au coût de remplacement de la vitre.

DIT que la dépense sera imputée à l'article 678 code fonction 020 du budget communal.

**N°16-25062015 MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE PARCELLE EN ETAT D'ABANDON
SUR LES BIENS IMMOBILIERS APPARTENANT A MADAME QUERU DANS
L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 173/175, AVENUE CHARLES DE GAULLE -
24/26, RUE PIERRET**

A l'unanimité,

DEMANDE à Monsieur le Maire d'engager la procédure de déclaration de parcelle en l'état d'abandon pour les biens immobiliers appartenant à Madame Clotilde QUERU dans l'ensemble immobilier sis 173/175, avenue Charles de Gaulle et 24/26, rue Pierret.

N°17-25062015 ELABORATION PAR LE STIF DU SDA-AD'AP FRANCILIEN - MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRET DES LIGNES PRIORITAIRES DE BUS

A l'unanimité,

APPROUVE le plan de mise en accessibilité joint en annexe des arrêts de bus des lignes prioritaires.

SOLLICITE du STIF le financement à hauteur de 75% du coût des travaux pour les arrêts de bus non accessibles et non recensés par ce dernier.

N°18-25062015 AVENANT N° 1 AU BAIL COMMERCIAL CONSENTI PAR LA VILLE A LA SOCIETE EQUANT FRANCE SA POUR LES LOCAUX SIS 104/116, AVENUE CHARLES DE GAULLE A NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au bail commercial conclu entre la Ville et la société EQUANT France SA signé le 29 février 2012.

DIT que cet avenant modifie le bail commercial initial, conformément aux termes précisés dans l'exposé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au bail commercial.

N°19-25062015 CONSTRUCTION D'UNE HALLE ASSOCIATIVE AU STADE MONCLAR ET EXTENSION DE LA TERRASSE PANORAMIQUE DU CLUB HOUSE SITUEES DANS L'ENCEINTE DU STADE MONCLAR AU 55 AVENUE DU PARC A NEUILLY-SUR-SEINE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET DE DEPOSER LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de création d'une halle associative et l'extension de la terrasse panoramique du « club house » situées dans l'enceinte du stade Monclar au 55, avenue du Parc à Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer, au nom de la Ville, la demande de permis de construire relative à cette opération.

DIT que cette décision n'a pas d'incidence sur le budget communal.

N°20-25062015 TRANSFERT AU SIGEIF DE LA COMPETENCE EN MATIERE D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES AU GAZ

A l'unanimité,

DECIDE la compétence en matière d'infrastructure de recharge de véhicules au gaz est transférée au SIGEIF.

DIT que ce transfert prend effet au premier jour du mois qui suit la date à laquelle la présente délibération est devenue exécutoire.

N°21-25062015 MODIFICATION DES MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE NETTOYAGE DE LA PLACE DU MARCHÉ

A l'unanimité,

- APPROUVE** la fixation d'un montant forfaitaire de 6 666,67 € par mois pour l'exécution de la prestation de nettoyage de la Place du Marché par les services municipaux.
- PRECISE** que cette modification interviendra à compter du 1^{er} juillet 2015.
- PRECISE** que ces recettes sont affectées au budget communal (Nature 70613– Fonction 91).
- APPROUVE** le projet d'avenant modifiant les modalités de facturation de la prestation de nettoyage de la place du Marché.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.
- APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à conclure entre les sociétés Neuilly Stationnement et Lombard et Guérin.

N°22-25062015 **MARCHE DU SYNDICAT MIXTE DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES (SYELOM) - ADHESION DE LA VILLE AU LOT N° 3 RELATIF A L'ENLEVEMENT, LE TRANSPORT ET LA VALORISATION DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)**

A l'unanimité,

- DECIDE** l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine au marché du SYELOM, siégeant 96, avenue Achille Peretti – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE relatif à « l'enlèvement, le transport et la valorisation de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) » (lot n°3).
- AUTORISE** le SYELOM à effectuer pour le compte de la Ville la collecte, le transport et le traitement des DASRI sur tout le territoire de la commune, et comprenant notamment :
- La fourniture et la livraison de contenants et de signalétiques ;
 - La fourniture et la maintenance de bornes d'apport volontaire ;
 - La collecte et le traitement des déchets.
- DIT** que les coûts des prestations d'enlèvement, de transport et d'élimination sont entièrement à la charge de la Ville et refacturés à ce titre par le SYELOM à la Ville, sur la base des quantités indiquées par le prestataire et communiquées à la Ville.
- DIT** que les coûts éventuels d'adaptation de voirie sont à la charge de la Ville.
- DIT** que les dépenses en résultant seront imputées aux comptes 812 et 61523.

N°23-25062015 **MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES, SALLES DE SPECTACLE ET LOCAUX ANNEXES - REVALORISATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2015**

A l'unanimité,

- FIXE** comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2015, les nouveaux tarifs de mise à disposition de chaque salle, à savoir :

1/ Espace de loisirs Le 167 :

➤ de 9h à 17h30 :

- salle de spectacle (montage, démontage, répétitions ou manifestations) : 1 369,60 € H.T. (soit 1 967,52 € T.T.C.)
- Foyer-bar : 156,77 € H.T. (soit 188,12 € T.T.C.)

- Salle de musique : 78,39 € H.T. (soit 94,07 € T.T.C.)
- Salle d'exposition : 156,77 € H.T. (soit 128,12 € T.T.C.)
- Salle de réunion : 78,39 € H.T. (soit 94,07 € T.T.C.)

2/ Théâtre LE VILLAGE :

- de 9h à 17h30 :
- salle de spectacle (montage, démontage, répétitions ou manifestations) : 1 023,38 € H.T. (soit 1 228,06 € T.T.C.)

3/ Hôtel Arturo LOPEZ :

- Par tranche de 3 heures (non compressibles), de 9h à 21h :
- salle des coquillages et des bals : 64,48 € H.T. (soit 77,38 € T.T.C.)
- salles dites « de réception » : 128,97 € H.T. (soit 154,76 € T.T.C.)
- salon « tisanière » : 12,44 € H.T. (soit 14,93 € T.T.C.)
- petit salon piano : 11,40 € H.T. (soit 13,68 € T.T.C.)
- petit salon : 4,15 € H.T. (soit 4,98 € T.T.C.)

4/ Salles d'enseignement des Gravier :

- de 9h à 12h30 et/ou de 13h30 à 17h30 :
- Salle n°3 : 64,02 € H.T. (soit 76,82 € T.T.C.)
- Salle n°4 : 110,40 € H.T. (soit 132,48 € T.T.C.)
- Salle n°5 : 78,39 € H.T. (soit 94,07 € T.T.C.)
- Salle n°6/7 : 78,39 € H.T. (soit 94,07 € T.T.C.)
- Salle n°8/9 : 78,39 € H.T. (soit 94,07 € T.T.C.)
- Salle n° 10 : 78,39 € H.T. (soit 94,07 € T.T.C.)
- Salle n° 11/12 : 64,02 € H.T. (soit 76,82 € T.T.C.)

5/ Salle polyvalente de Bagatelle :

- de 9h à 12h30 et/ou de 13h30 à 17h30 :
- Salle polyvalente : 321,29 € H.T. (soit 385,55 € T.T.C.)

6/ Salle des Impressionnistes :

- de 9h à 12h30 et/ou de 13h30 à 17h30 :
- salle : 321,29 € H.T. (soit 385,55 € T.T.C.)

7/ Maison des Associations :

- de 9h à 12h30 et/ou de 13h30 à 17h30 :
- Salle A : 321,29 € H.T. (soit 385,55 € T.T.C.)
- Salle B : 78,39 € H.T. (soit 94,07 € T.T.C.)
- Salle C : 78,39 € H.T. (soit 94,07 € T.T.C.)
- Salle D : 78,39 € H.T. (soit 94,07 € T.T.C.)
- Salle E : 78,39 € H.T. (soit 94,07 € T.T.C.)

- DECIDE** que les tarifs seront majorés de 25 % pour toute occupation après 17h30 ainsi que le samedi.
- DECIDE** que les tarifs seront majorés de 50 % le dimanche.
- DECIDE** que les tarifs seront majorés de 50 % pour l'occupation des salles « à la journée », de 9h à 21h45, (23h pour la salle de spectacle de l'Espace de Loisirs Le 167).
- DECIDE** qu'à titre exceptionnel un tarif appelé « forfait » correspondant à 50% du tarif « à la journée » pourra être appliqué, selon les dispositions exposées ci-après.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à accorder une mise à disposition des salles communales, dans les conditions tarifaires suivantes :
- Gratuité : pour les associations à but non lucratif, domiciliées à Neuilly-sur-Seine, dont une majorité des membres sont Neuilléens, et justifiant d'un intérêt public local ;
 - Forfait : aux personnes physiques ou morales, domiciliées ou non à Neuilly-sur-Seine, qui justifient d'une situation particulière tenant à l'objet de la manifestation organisée dans la salle (par exemple une manifestation à but caritatif) ou dispensant une activité ou un enseignement payant, ou proposant une représentation publique avec billetterie ;
 - Payant : pour toutes les autres demandes ;
 - Redevance négociée : pour les associations résidant ou non à Neuilly-sur-Seine et ayant des activités à but lucratif.
- DECIDE** qu'une association pourra bénéficier d'une salle communale à titre gratuit, à condition toutefois de justifier d'au moins une année d'existence et d'avoir fourni un bilan d'activité ainsi qu'un bilan financier.
- DECIDE** que les salles municipales seront ouvertes du lundi au samedi matin inclus, et à titre exceptionnel le samedi après-midi et le dimanche (pour l'Espace de Loisirs LE 167 et les salles d'enseignement des Gravières).
- DECIDE** que la redevance est payable d'avance.
- DECIDE** que la redevance reste acquise à la Ville en cas d'annulation parvenant moins de quinze jours avant la date de l'évènement pour les salles municipales et moins de trente jours avant la date de la manifestation pour les salles de spectacles ; et que toute plage horaire commencée est due en totalité.
- DIT** que les tarifs fixés seront assujettis à une TVA au taux en vigueur et qu'il sera mis à jour en fonction des dispositions législatives.
- DIT** que le produit des redevances sera constaté au compte 70388 Fonction 020 du budget communal.

N°24-25062015 ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU THEATRE DES SABLONS

A l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur du Théâtre des Sablons ci-annexé.

N°25-25062015 ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE SPECTACLE ET LOCAUX ANNEXES - AUDITORIUM, SALLE D'EXPOSITION, BAR-RESTAURANT, SALLES D'ACTIVITE - THEATRE DES SABLONS, 70 AVENUE DU ROULE

A l'unanimité,

FIXE

les tarifs applicables pour la location d'espaces au Théâtre des Sablons du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 comme suit :

Salle de spectacle (quelles que soit la configuration demandée)	Tarif H.T. journalier (8h30/18h)	Tarif H.T. journalier (8h30/minuit)
Prestations incluses : - Utilisation partagée du hall verrier - Mise à disposition du vestiaire de 45 m ² - Mise à disposition de l'office traiteur de 50 m ² - Mise à disposition des loges - Eclairage général du lieu - Eclairage de service de la scène - Climatisation/chauffage - Une permanence technique pour éclairage général, climatisation, chauffage, ascenseur, - Nettoyage de base - Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de location - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Démontage et remontage des fauteuils pour les PMR - Une liaison talkie-walkie avec le chef de projet ville - Un agent technique chargé du plateau et des équipements scéniques (hors son, lumière et vidéo) - Un agent technique polyvalent.	7 283 €	9 884 €
Salle d'exposition	Tarif H.T. journalier (8h30/18h)	Tarif H.T. journalier (8h30/minuit)
Prestations incluses : - Utilisation partagée du hall verrier - Mise à disposition du vestiaire de 20 m ² - Mise à disposition de l'office traiteur de 50 m ² - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Une permanence technique pour éclairage général, climatisation, chauffage, ascenseur, - Nettoyage de base - Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de location - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Démontage et remontage des fauteuils pour les PMR - Une liaison talkie-walkie avec le chef de projet ville - Un agent technique polyvalent.	4 162 €	6 242 €
Auditorium Sainte-Anne	Tarif H.T. horaire (8h30/18h)	Tarif H.T. horaire (18h/minuit)
Prestations incluses : - Utilisation partagée du hall verrier - Mise à disposition du vestiaire de 20 m ² - Mise à disposition des loges afférentes - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Une permanence technique pour éclairage général, climatisation, chauffage, ascenseur, - Nettoyage de base - Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de location - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Démontage et remontage des fauteuils pour les PMR - Une liaison talkie-walkie avec le chef de projet ville - Un agent technique polyvalent.	156 €	208 €

Bar-restaurant	Tarif H.T. forfaitaire (par tranche de trois heures insécables)	Tarif H.T. Heure supplémentaire en continuité
Prestations incluses : - Utilisation partagée du hall verrier - Mise à disposition du mobilier de 80 places assises (enlèvement à la charge de l'occupant) - Mise à disposition du comptoir hors réfrigérateur et réserves - Mise à disposition du vestiaire de 45 m ² - Mise à disposition des loges afférentes - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Une permanence technique pour éclairage général, climatisation, chauffage, ascenseur, - Nettoyage de base - Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de location - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Démontage et remontage des fauteuils pour les PMR - Une liaison talkie-walkie avec le chef de projet ville - Un agent technique polyvalent.	624 €	156 €

Salles d'activité 3^{ème} étage	Tarif H.T. forfait de trois heures de 8h30 à 21h
Prestations incluses : Eclairage général du lieu, climatisation/chauffage, nettoyage de base, sécurité/incendie (matériel et personnel)	
Salle de répétition de 57 m ²	239 €
Salle d'activité de 170 m ²	728 €
Salle d'activité de 85 m ²	364 €

Montage/démontage	Tarif H.T. pour quatre heures insécables
Salle de spectacle	3 641 €
Salle d'exposition	2 081 €

Heure supplémentaire	Tarif H.T. sur la journée de 8h30/18h	Tarif H.T. sur la journée de 8h30/minuit
Salle de spectacle	728 €	988 €
Salle d'exposition	416 €	624 €

Nombre de jours	2	3	4	5
Coefficient multiplicateur	1,85	2,6	3,5	4,1

DIT que ces tarifs restent inchangés quels que soient les jours considérés (en semaine, le week-end ou les jours fériés).

DIT que les prestations complémentaires en matériels, son, lumière, vidéo, tables, ainsi que la mise à disposition d'agents techniques afférents à l'événement seront à la charge exclusive du tiers demandeur.

DIT que la mise à disposition des équipements du Théâtre des Sablons est exclusivement réservée aux tiers dotés de la personnalité juridique morale.

DIT que sont appliqués à l'ensemble des bâtiments les conditions générales de vente ainsi que le règlement intérieur du Théâtre des Sablons adopté par le Conseil municipal le 25 juin 2015.

DECIDE que le produit des locations sera constaté au compte 7083 du budget annexe « Spectacle vivant et Arts visuels ».

N°26-25062015 **APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRET D'ŒUVRES AU PROFIT DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE POUR UNE EXPOSITION AU THEATRE DES SABLONS**

A l'unanimité,

APPROUVE la convention ci-annexée de prêt d'œuvres au profit de la Ville de Neuilly-sur-Seine pour une exposition au Théâtre des Sablons.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

N°27-25062015 **APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE L'AUDITORIUM SAINTE-ANNE A L'ASSOCIATION UNIVERSITAIRE ET ARTISTIQUE DE NEUILLY DURANT LA SAISON 2015-2016**

A l'unanimité,

APPROUVE la convention ci-annexée relative à la mise à disposition gracieuse de l'auditorium Sainte-Anne à l'Association Universitaire et Artistique de Neuilly pour l'organisation de douze conférences en matinée durant la saison 2015-2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

N°28-25062015 **ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES STUDIOS DE LA MAISON DE LA MUSIQUE - THEATRE DES SABLONS**

A l'unanimité,

FIXE les tarifs de location à l'heure des studios de répétition de la Maison de la musique pour la saison 2015-2016 conformément au tableau annexé à la présente délibération.

DECIDE que le produit des locations sera constaté au compte 7083 du budget annexe « Spectacle vivant et Arts visuels ».

N°29-25062015 **APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION A DES TIERS DES STUDIOS DE REPETITION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE - THEATRE DES SABLONS - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION**

A l'unanimité,

APPROUVE la convention type, ci-annexée, relative à la mise à disposition à des tiers des studios de répétition au sein de la Maison de la Musique.

PRECISE que la durée d'occupation des studios ne pourra être inférieure à une heure ; toute heure commencée sera due selon les tarifs fixés par la délibération du 25 juin 2015 susvisés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

N°30-25062015 **SOUTIEN FINANCIER DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE MUSIQUE "CHORUS" - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE**

A l'unanimité,

- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le Département des Hauts-de-Seine la convention susvisée accordant à la Ville une aide financière pour sa participation au festival de Musique « Chorus des Hauts-de-Seine 2015 ».
- PRECISE** que la Ville a présenté dans le cadre de ce festival un spectacle (catégorie tout public) : « STACEY KENT ».
- PRECISE** que la Ville percevra une aide financière d'un montant de 9 165 € attribuée par le Département des Hauts-de-Seine au titre de cette opération
- DIT** que les recettes en résultant seront affectées au compte du budget annexe spectacle vivant et arts visuels Nature 7473 Fonction 451007.

N°31-25062015 LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES - RENOUELEMENT ET DESIGNATION DU TITULAIRE

A l'unanimité,

- AUTORISE** la demande de renouvellement auprès de la DRAC de la licence de 1^{ère} catégorie pour l'exploitation du Théâtre des Sablons.
- DESIGNE** Madame Anne BRUMENT comme titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles de 1^{ère} catégorie pour l'exploitation du Théâtre des Sablons.

N°32-25062015 ORGANISATION DU PRIX LIVRES-SUR-SEINE 2015-2016

A l'unanimité,

- DECIDE** d'organiser l'animation « Prix Livres-sur-Seine » 2015-2016 dans les conditions fixées par le règlement annexé à la présente délibération et :
- d'attribuer au lauréat la somme de 750 € ;
 - de mettre à disposition du jury volontaire et des établissements scolaires participant des lots de livres de la sélection élaborée par les bibliothécaires.
- DIT** que le prix sera remis dans les locaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine et que, le cas échéant, la Ville pourra prendre en charge, sur présentation de justificatifs les frais de transport et une nuit d'hébergement dans la limite maximum de 250,00 € du lauréat pour se rendre à la cérémonie.
- DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal 2015 et au budget communal 2016 aux codes nature 6065, 6714 et 678 – fonction 321- Service gestionnaire : MEDIAT.

N°33-25062015 ORGANISATION DES PLUMES DE NEUILLY - CONCOURS D'ECRITURE 2015-2016

A l'unanimité,

- DECIDE** d'organiser le concours d'écriture « Plumes de Neuilly » 2015-2016 dans les conditions fixées par le règlement annexé à la présente délibération et :
- d'éditer et d'imprimer un recueil des textes lauréats remis à tous les participants ;
 - de remettre un prix symbolique (chèques-lire) aux lauréats choisis par le jury.
- DIT** que les prix seront remis dans les locaux de la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine.
- DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal 2015 et au budget communal 2016 aux codes Nature 6065 et 6714 - Fonction 321 - Service gestionnaire : MEDIAT.

N°34-25062015

**INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES - FIXATION DU TARIF DE MISE
A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE**

A l'unanimité,

DECIDE de porter, à compter du 1^{er} octobre 2015, le montant, par tranches de 4 heures, de la participation financière demandée pour l'utilisation exceptionnelle des installations sportives communales au profit de sociétés ou de comités d'entreprises, comme suit :

- 425 € indivisibles pour les équipements sportifs communaux,
- 90 € indivisibles pour la salle de réunion du stade Monclar,
- 185 € indivisibles pour le foyer bar du complexe sportif.

DIT que le produit des participations consenties sera constaté au compte 706.31 Fonction 414 du budget communal, exercice 2015-2016.

N°35-25062015

**TENNIS DE L'ARCHE DU PONT DE NEUILLY - FIXATION DU TARIF DE
LOCATION**

A l'unanimité,

FIXE comme suit, les montants de la participation financière des utilisateurs des tennis situés sous l'arche du Pont de Neuilly, à compter du 1^{er} octobre 2015 :

1. Tarifs horaires, par court de tennis :
20 € du lundi au vendredi avant 18 heures,
25 € du lundi au vendredi après 18 heures et le samedi toute la journée,
29 € le dimanche.
2. Tarifs trimestriels, par court pour l'heure hebdomadaire fixe :
245 € de 8h à 21h,
310 € de 21h à 22h.
3. Tarifs annuels, par court, l'heure hebdomadaire fixe :
730 € de 8h à 21h,
920 € de 21h à 22h.

DIT que les participations financières seront exigibles à terme à échoir.

DIT que les recettes correspondantes seront constatées au compte 706-31 fonction 414 du budget communal, exercice 2015-2016.

N°36-25062015

**CENTRE AQUATIQUE - MODIFICATION DE LA DUREE DE VALIDITE DE LA
CARTE 10 ENTREES**

A l'unanimité,

FIXE comme suit la nouvelle période de validité de la carte de 10 entrées du centre aquatique :

1 – Espace bassins (tous bassins, solariums)

BASSINS			
Formules	TARIFS		
	Résidents		Tarifs non résidents
	Pleins tarifs	Tarifs réduits	
Entrée unitaire	5,30 €	4,25 €	5,80 €
Entrée après 19h	4,75 €	3,85 €	5,30 €
Entrée unitaire été (du 3 ^{ème} lundi de juin au 1 ^{er} dimanche de septembre)	6,40 €	5,10 €	7,00 €
Groupe de 10 personnes et + (par personne)	4,25 €	-	4,65 €
Location de petit matériel	1,65 €		1,65 €
Carte adhérent (pour les abonnements)	2,50 €	2,50 €	2,50 €
Abonnement 10 entrées valable 1 an	45,20 €	36,80 €	48,30 €
Abonnement 20 entrées valable 1 an	83,90 €	67,00 €	92,70 €
Abonnement trimestriel	94,80 €	75,70 €	104,00 €
Abonnement annuel	262,70 €	210,10 €	289,40 €
Carte 20 heures décomptées à la minute valable 1 an	52,50 €	42,00 €	57,70 €

FIXE au 1^{er} juillet 2015 la prise d'effet de cette nouvelle période.

DIT que les dispositions adoptées lors des précédentes séances du Conseil Municipal, non modifiées par la présente délibération, restent applicables.

N°37-25062015 CENTRE AQUATIQUE - MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTERIEUR

A l'unanimité,

APPROUVE les modifications apportées au contenu des articles 4, 5.1, 5.2, 7, 9 et 10 du règlement intérieur du centre aquatique, annexé à la présente délibération.

DIT que les autres articles du règlement intérieur du centre aquatique restent inchangés.

AUTORISE le Maire à signer le règlement intérieur du centre aquatique ainsi modifié.

N°38-25062015 GROUPE SCOLAIRE SAUSSAYE - FUSION DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE SAUSSAYE A ET PRIMAIRE SAUSSAYE B

A l'unanimité,

APPROUVE la fusion des écoles élémentaire Saussaye A et primaire Saussaye B en une seule structure, à compter de la rentrée scolaire 2015.

DECIDE que ladite structure sera dénommée « école primaire SAUSSAYE ».

N°39-25062015 **PRESTATION DE SERVICE « ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT / AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS » POUR ACCOMPAGNER LA REFORME DES RYTHMES EDUCATIFS - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine. Cette convention prend effet à la date du 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2017.

DIT que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville au code nature 7488 « Autres attributions et participations », fonction 421.

N°40-25062015 **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION NOTRE DAME**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Ville et l'Association Notre Dame.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

N°41-25062015 **FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DE CASES DE COLUMBARIUM SUITE A L'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX ESPACES CINÉRAIRES AU CIMETIERE ANCIEN**

A l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des concessions de cases de columbarium de l'espace cinéraire de la Division 1 du Cimetière Ancien de la façon suivante :

Cimetière Ancien - Espace Cinéraire - Division 1

Tarifs

1).Case de Columbarium (pour 2 urnes) – Columbarium module collectif

Concession décennale : 1.400 €

Concession trentenaire : 3.100 €

2).Case de Columbarium (pour 2 urnes) – Columbarium module individuel sur emplacement paysager

Concession décennale : 2.000 €

Concession trentenaire : 4.500 €

DIT que les recettes correspondantes seront affectées au budget communal à l'article 703 11 fonction 026.

N°42-25062015 **DEMANDE DE DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE JOURNAUX ELECTRONIQUES D'INFORMATION EXTERIEURS POUR LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

SOLLICITE une subvention exceptionnelle de 99 000 €, dans le cadre de la dotation d'action parlementaire de l'Assemblée nationale, pour l'opération d'acquisition et d'installation de journaux électroniques d'information extérieurs pour la Ville de Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°43-25062015 **DEROGATION ANNUELLE AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL POUR LA SOCIETE RENTRAK FRANCE SAS - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité,

EMET un avis favorable à la demande de dérogation annuelle au repos dominical émanant de la société Rentrak France SAS pour son établissement situé 143, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine.

N°44-25062015 **LISTE ANNUELLE DES BENEFICIAIRES D'UN VEHICULE DE FONCTION OU D'UN VEHICULE DE SERVICE**

Avec les abstentions de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER,

A la majorité,

DECIDE qu'un véhicule de service est attribué à Monsieur le Maire et qu'il pourra l'utiliser pour ses trajets domicile/lieu de représentation/mairie.

DECIDE qu'un véhicule de fonction peut être mis à disposition, en tant que de besoin, de manière permanente et exclusive pour nécessité absolue de service aux titulaires des fonctions suivantes :

- Directeur général des services,
- Directeur général délégué.

DECIDE qu'un véhicule de service est attribué, en tant que de besoin, aux titulaires des fonctions suivantes :

- Directeur général adjoint des services,
- Directeur adjoint de Cabinet,
- Directeur des bâtiments et de la logistique,
- Directeur des sports,
- Directeur de la culture et du patrimoine,
- Directeur de l'aménagement urbain et de l'habitat,
- Directeur des systèmes d'information, ainsi que tout agent de la Direction des systèmes d'information, le même véhicule servant aux agents de la Direction des systèmes d'information le week-end ;

et que l'usage exclusivement professionnel des véhicules est étendu pour tous ces agents, au trajet aller-retour « domicile – travail ».

N°45-25062015 **LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ÊTRE ATTRIBUE**

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER,

A la majorité,

DECIDE d'adopter la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction, telle que proposée ci-dessus.

N°46-25062015 SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

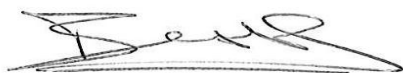
A l'unanimité,

DECIDE la suppression d'un emploi permanent réparti comme suit :

Filière	Grade(s) ou Emploi(s)	Catégorie	Effectifs budgétaires	Dont TNC
Sportive	Educateur des Activités Physiques et Sportives	B	1	0

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h56.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

Le Maire,
Député des Hauts-de-Seine
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte rendu a été effectué le 2 juillet 2015

Le Maire,
Député des Hauts-de-Seine
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN